



Saisie sur compte

Par Satine 81

Bonjour je viens de demandé un crédit à la consommation qui met accordé or j'ai reçu il y a quelque mois un papier pour un saisi sur compte pour une affaire qui date depuis 2008 pour fidem je voulais savoir si la somme de mon crédit arrive sur mon compte peuvent t'il me le saisir merci cordialement.

Par ESP

Bonjour
Quelle a été la suite donnée à cette saisie?

Quoi qu'il en soit, il est étonnant que vous ayez pu obtenir un nouveau crédit.

Avez vous bien rempli les documents relatifs à vos engagements précédents ?

Si vous n'avez pas tout dit, ne prenez pas le risque d'un nouvel impayé, car cela pourrait vous coûter cher...

Par Satine 81

Mon statut a changé je suis en CDI maintenant et le crédit fidem a été fait avec mon ex compagnon

Par ESP

Quelle a été la suite donnée à cette saisie?

Par AGeorges

Bonsoir Satine,

Il faudrait que vous précisiez ce que c'est que :
un papier pour un saisi sur compte.

En effet, si ce papier date de quelques mois, il ne peut s'agir que d'une menace d'un organisme de recouvrement qui n'a pas donné suite.

S'il s'agissait d'un huissier, il aurait poursuivi le recouvrement et s'il n'y avait pas assez d'argent sur votre banque, il serait venu se servir chez vous.

Et s'il s'agissait de votre banque, suite à un ATD, votre compte aurait été bloqué un certain temps.

S'il n'y a pas eu de suite pendant plusieurs mois, c'est qu'il n'y a pas eu de vraie saisie en cours. Au plus probable, Fidem a récupéré sa créance auprès de votre ex-compagnon. Il serait cependant bien de vous en assurer. Si une dette existe encore, il suffit que Fidem vende sa créance à une autre société pour que tout recommence.